



economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zurich

Lausanne, le 10 février 2011

U:\1p\politique\_economique\consultations\2011\POL1108.docx  
CWL/naf

***Bilan intermédiaire concernant l'application du principe du «Cassis de Dijon» en Suisse***

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 18 janvier 2011 concernant le dossier cité en titre et nous vous en remercions.

Le 13 janvier 2011, l'Office fédéral de la santé publique a publié des chiffres en relation avec les autorisations émises dans le secteur alimentaire, afin de tirer un bilan intermédiaire de l'application du principe du Cassis de Dijon.

Le questionnaire envoyé à nos membres à ce sujet n'a généré que très peu de réponses. Il apparaît que l'influence de l'application du principe n'est pour elles que très peu ou pas marquée.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Christine Walter-Luz  
Sous-directrice